

En piste [présentation type à dupliquer]

Jumelage école - (structure)

Le jumelage désigne un partenariat privilégié instauré dans la durée entre une école et une structure culturelle. Il favorise la concertation, la confrontation créative et l'émergence de nouvelles pratiques. Les 2 équipes, éducative et culturelle, s'engagent à construire une programmation d'actions avec une progression pluriannuelle au bénéfice des enfants, des personnels et des familles.

Ajouter 1 ou 2 phrases pour caractériser votre jumelage.

MODALITÉS

Niveaux : **TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 CLIS**

Tarifcation : **variable**

Durée globale du projet : **année 1**

Période ou date : **d'octobre à juin**

Nombre de classe : **10**

Critères spécifiques : **Indiquer ici une école ou un quartier.**

Attention à bien distinguer, les actions destinées à une école ou à un quartier qui exclu de fait, les autres écoles ou celles priorisant une école ou un quartier qui permet la candidature d'autres écoles.

Condition d'accueil : **Selon la taille de l'école, cela peut être toutes les classes de l'école ou toutes les classes d'un niveau ou d'un cycle avec un minimum de 4 classes.**

PROPOSÉ PAR

Centre Chorégraphique National de Nantes (CCNN)

Pauline TESSIER TALON

Tel. : **02 40 93 31 25**

Attachée à la médiation et à la culture chorégraphique

Email: p.tessiortalon@ccnn.fr

DES PRINCIPES + 2 PARTENAIRES = 1 PROGRAMMATION (PARTIE COMMUNE À TOUS)

Le jumelage désigne un partenariat privilégié instauré dans la durée, entre une école et une structure culturelle. Il favorise la concertation, la confrontation créative et l'émergence de nouvelles pratiques.

Sur 2 à 3 années, le jumelage :

- permet de dépasser la juxtaposition d'actions pour aboutir progressivement à une programmation collective et qualitative,
- favorise le partage de connaissances et de pratiques, l'engagement des équipes et l'implication des enfants,
- peut prendre appui sur les quartiers en connivence et le jumelage avec la Drac (EAC et QPV).

Il se concrétise par un programme d'actions entre l'école et la structure concernant à minima le temps scolaire.

- Sur la base des ressources proposées par la structure, une programmation par classe ou niveau de classes en cohérence avec le projet d'école est conçue prenant en compte une évolution pour l'année 2.
- Selon les moyens dédiés, le jumelage pourra concerner également les enfants sur le temps périscolaire, le personnel éducatif et les familles.
- Testé avec des structures et écoles volontaires en 2022-2023, le jumelage se conclura en année 1 par une réunion bilan. Les équipes devront faire valoir leur volonté et leur engagement pour poursuivre cette programmation conjointe en année 2.

LA STRUCTURE CULTURELLE

Pour être éligible, la structure doit programmer des activités ou spectacles pour lesquels elle priorisera une ou plusieurs écoles.

Elle doit pouvoir assurer la coordination et la mise en œuvre du projet.

La structure classe selon les 3 piliers de l'EAC, les ressources destinées aux enfants, personnels et familles pouvant être mises à disposition :

- visites des lieux, rencontres avec des professionnels
- spectacles, projections, atelier de pratique
- activités en autonomie : outil numérique, valise, rallye...

L'ÉCOLE

La candidature d'une école doit porter sur l'engagement de plusieurs enseignants et présenter un argumentaire précisant l'objectif pour l'école, pour les classes ou par niveau.

Selon la taille de l'école, cette candidature peut concerner :

- toutes les classes de l'école,
- toutes les classes d'un niveau ou d'un cycle avec un minimum de 4 classes.

En année 1 du jumelage, les classes ne peuvent pas être que des CM2.

Plusieurs classes d'une école postulent et argumentent leur candidature en précisant l'objectif pour l'école, pour les classes et par niveau.

L'école peut candidater à plusieurs jumelages, néanmoins 1 seul sera accordé.

LA PROGRAMMATION

Après l'attribution du partenariat, un programme d'actions par classe est construit entre la structure et les équipes éducatives. Pour cette année test 2022-2023, il s'agit de construire un programme d'actions pour les classes candidates en mettant en résonance les classes entre elles et en pensant à l'année 2. A terme, il s'agit de concevoir une programmation sur 2 à 3 années avec une mobilisation élargie au sein de l'école et pour les familles.

ETAPES ET CALENDRIER (PARTIE COMMUNE À TOUS)

avril-mai 2022

La structure culturelle préparé sa candidature. Elle récence ses ressources destinées aux enfants, personnels et familles pouvant être proposées :

- visites des lieux, rencontres avec des professionnels
- spectacles, projections, atelier de pratique
- activités en autonomie : outil numérique, valise, rallye...

La structure culturelle renseigne le formulaire de jumelage sur le portail avant le 28 mai :

- un territoire, un quartier ou une école peuvent être ciblés
- les ressources sont classés selon les 3 piliers de l'EAC : fréquenter, pratiquer et s'approprier.

Juin 22

Les propositions culturelles sont diffusées sur le portail.

Les écoles peuvent candidater aux actions « approfondir » ou aux « jumelages ».

- Chaque membre de l'équipe enseignante mobilisé sur cette candidature se connecte à son compte et candidate pour sa classe.
- L'argumentaire de candidature devra être renseigné pour le collectif sur la fiche école. Chemin d'accès : depuis le tableau de bord individuel et pendant la candidature, quand on sélectionne le jumelage souhaité, une fenêtre s'ouvre pour confirmer votre choix. On vous invite à vérifier « l'argumentaire de candidature », cliquez dessus pour y accéder et le compléter. C'est là que sont précisés les objectifs pour l'école, pour les classes et par niveau.

juillet 22

Attribution des partenariats « approfondir » et « jumelage ».

septembre-octobre 22

Réunion de travail entre la structure culturelle et l'école partenaires pour établir un programme d'actions par classe avec des résonances entre les classes concernées et en pensant à l'année 2.

Cette rencontre entre les 2 équipes permet de déterminer le sujet, les objectifs et les actions du jumelage.

- La thématique culturelle et les temps concernés permettront d'identifier les participants :
 - pour l'équipe éducative de l'école : enseignants, animateurs, parents...
 - pour l'équipe culturelle : chargé des publics, médiateurs, artistes...
- Chacune des équipes désigne une personne qui devient son porte-parole. Ce binôme repose sur la complémentarité des rôles dans le respect des attentes exprimées. Ce binôme entretient des échanges réguliers pour une mise en œuvre fluide des actions.

octobre 22-juin 23

Année 1 du jumelage

mai 23

Réunion bilan : les équipes éducatives et culturelles devront faire valoir leur volonté et leur engagement pour poursuivre cette programmation conjointe en année 2.

Si poursuite, le jumelage est ciblé pour l'école partenaire.

Si arrêt, le jumelage peut être ouvert à une nouvelle école.

juin 23

Les écoles confirment leur souhait en candidatant au « jumelage » pour l'année 2.

Par la suite, les écoles s'engageront pour 2 à 3 ans.

FREQUENTER (OBLIGATOIRE : 1 PROPOSITION À MINIMA)

Propositions autour du lieu :

- intitulé |niveaux | durée
- ...

Propositions avec des professionnels de la culture :

- intitulé |niveaux | durée
- ...

Propositions autour des œuvres :

- intitulé |niveaux | durée
- ...

PRATIQUER (OBLIGATOIRE : 1 PROPOSITION À MINIMA)

Propositions permettant à l'élève d'utiliser des techniques d'expression artistique, de mettre en œuvre une démarche de création, de concevoir et de réaliser une production :

- intitulé |niveaux | durée
- ...

S'APPROPRIER (OBLIGATOIRE : 1 RESSOUCE À MINIMA)

Outils, ressources mis à disposition des équipes pour faciliter l'appropriation des connaissances pour les élèves (sensibilisation des enseignants,visites...) :

- glossaire, bibliographie, vidéo, jeux...
- intitulé |niveaux | durée
- ...

POUR LE PERSONNEL EDUCATIF (À MINIMA RÉUNION DE PRÉPARATION ENSEIGNANTS)

Propositions faites aux enseignants, animateurs, atsem, personnel de cantine, de conciergerie : visite spéciale, les coulisses - rencontre avec un éclairagiste, archéologue, danseur - sensibilisation à la lecture d'un tableau, à la notion d'équilibre pour le corps - invitation à un événement gratuit ou avec tarif réduit.

SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE (OPTIONNEL)

Propositions pouvant être proposées sur le temps périscolaire gérées par des animateurs :

- dans le lieu culturel : les visites petites souris (1 rencontre avec un métier, 1 répétition, 2 œuvres ...), les ateliers petites souris...
- à l'école : livres, reproductions, jeux, affichage exposition...

INVITATION DES FAMILLES

Propositions faites aux familles : visite spéciale un samedi matin, rencontre avec un métier, assister à une répétition, atelier en famille, invitation à un événement gratuit ou avec un tarif réduit.